



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/547
15 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA SITUATION AU BURUNDI

I. INTRODUCTION

1. Le 30 mai 1997, dans une déclaration de son président (S/PRST/1997/32), le Conseil de sécurité m'a prié de continuer à le tenir informé de la situation au Burundi, en particulier en ce qui concerne les progrès réalisés dans la recherche d'un règlement négocié et pacifique du conflit qui se poursuit dans le pays.

2. Le présent rapport porte sur les principaux événements qui se sont déroulés depuis que j'ai présenté au Conseil mon précédent rapport daté du 2 novembre 1996 (S/1996/887/Add.1). On se rappellera que, depuis l'adoption de la résolution 1072 (1996) du 30 août 1996, le Conseil a continué d'être régulièrement tenu au courant de ce qui se passait au Burundi.

II. SITUATION POLITIQUE

3. Durant la période considérée, la situation politique a continué de refléter les divisions profondes au sein des principaux mouvements politiques et entre eux, l'influence polarisante des groupes de militants extrémistes diamétralement opposés sur l'échiquier politique, les conséquences néfastes des événements qui se sont déroulés dans l'ex-Zaïre pour la sécurité au Burundi, les efforts du pays visant à sortir de l'isolement international provoqué par les sanctions, et l'absence de mécanisme concerté de négociation qui puisse être accepté par tous les principaux acteurs. Pour sa part, le Gouvernement du Président Pierre Buyoya a continué de s'attacher à consolider son pouvoir, à obtenir la levée des sanctions économiques et à encourager le dialogue politique, tout en renforçant sa lutte contre l'insurrection des Hutus qui prend de plus en plus d'ampleur et ses efforts visant à réduire le nombre croissant de victimes.

4. L'animosité a continué d'être alimentée par les divisions au sein des deux principaux partis politiques, leur rivalité et les contraintes imposées à leurs activités par le Gouvernement. Le Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU), dirigé dans le pays par son secrétaire général Augustin Nzojiewami et, à l'étranger, par son président Jean Minani, ainsi que par le chef du Conseil national pour la défense de la démocratie (CNDD), Léonard Nyangoma, semble incapable de surmonter ses divisions internes. Il en va de même pour l'Union pour le progrès national (UPRONA), qui reste divisée entre les partisans du Président du groupe parlementaire de l'UPRONA, Frédéric Ngenzebuhoro, et ceux

de l'aile extrémiste dirigée par le Président Charles Mukasi. Ces divisions sont exacerbées par le Parti pour le redressement national (PARENA), dirigé par l'ancien Président Bagaza, qui suit une ligne dure et continue de bénéficier d'un appui solide auprès de la jeunesse et des étudiants tutsis.

5. La poursuite des hostilités entre les partis politiques continue d'entraver le débat national préconisé par le Gouvernement et de faire obstacle aux efforts internationaux visant à amener les parties à la table des négociations. Les extrémistes des deux bords continuent d'enrayer les efforts de réconciliation en menaçant le Président et en sapant son action. Les sentiments anti-Buyoya ont atteint leur sommet à la mi-mars 1997 lorsqu'un complot visant à assassiner le Président a été découvert. Les mesures d'urgence prises contre les auteurs présumés ont donné lieu à un grand nombre d'arrestations. L'ancien Président Bagaza demeure assigné à domicile et des membres de son parti, le PARENA, sont toujours détenus.

6. Malgré cette situation alarmante, il est encourageant de constater que l'Assemblée nationale, qui a été réinstallée en septembre 1996, a constitué de plus en plus une instance favorable à une activité politique plus régulière et à un dialogue entre les politiciens des différentes factions. Bien que l'Assemblée elle-même demeure inefficace et ait perdu beaucoup de l'influence qu'elle avait au départ sur le processus politique, ainsi qu'il est noté dans le rapport précédent, elle a pu néanmoins accomplir un travail utile. Le Président de l'Assemblée nationale, M. Léonce Ngendakumana, a toujours un rôle crucial à jouer dans les efforts visant à harmoniser les relations entre les divers secteurs de la population, en particulier au moment où l'Assemblée continue à être battue en brèche par l'antagonisme profond entre ses deux principaux groupes parlementaires – l'UPRONA et le FRODEBU. Lors de la clôture de la session ordinaire de l'Assemblée en juin 1997, le Président s'est félicité que la plupart de ses membres aient pu de nouveau participer à ses travaux et qu'un grand nombre de représentants élus ait pu revenir d'exil. Toutefois, plusieurs obstacles doivent être levés afin que l'Assemblée puisse assumer pleinement ses responsabilités constitutionnelles. Il s'agit notamment de mettre un terme au harcèlement juridique du Président de l'Assemblée et de fournir à celle-ci l'appui financier et logistique dont elle a besoin pour son fonctionnement normal.

7. Un autre élément positif a été la réapparition sur la scène politique de l'ancien Président Silvestre Ntibantunganya, qui a quitté le 7 juin 1997 son refuge dans la résidence de l'Ambassadeur des États-Unis à Bujumbura après avoir obtenu du Gouvernement des garanties concernant sa liberté et sa sécurité. M. Ntibantunganya s'est engagé à s'efforcer de civiliser le débat politique et de contribuer à la normalisation de la vie politique au Burundi. Il s'est également déclaré prêt à se joindre à des négociations de paix en vue de mettre un terme à la guerre civile entre l'opposition armée et les militaires. Il faut espérer que la présence de M. Ntibantunganya exercera un effet favorable sur les efforts visant à parvenir à la réconciliation des partis et de la nation.

III. SITUATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

8. Depuis novembre 1996, la situation en matière de sécurité est affectée à la fois par l'évolution de la situation politique au Burundi et par les faits

/...

nouveaux survenant dans la sous-région sur les plans militaire et politique. À la fin de 1996, les attaques des rebelles et les contre-offensives de l'armée ont entraîné une série d'affrontements violents dans tout le pays, et en particulier dans les provinces nord de Cibitoke, Bubanza, Muramvya et Kayanza, où des incidents violents ont fait de nombreuses victimes parmi la population civile. La situation dans la capitale, Bujumbura, et alentour demeurait tendue et très précaire.

9. Avec la progression de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) dans l'est du Zaïre et l'élimination des bases arrière des rebelles hutus armés à proximité de la frontière entre le Burundi et le Zaïre, la situation au Burundi s'est progressivement améliorée dans les premiers mois de 1997 sur le plan de la sécurité, même si d'importantes poches demeuraient à l'intérieur de l'ancien Zaïre (aujourd'hui République démocratique du Congo), près de Fizi, Kalemie et Moba, permettant aux rebelles de lancer des opérations contre des cibles situées au Burundi, y compris contre les bastions des forces gouvernementales dans les provinces de Bururi et Makamba. Dans l'ensemble toutefois, le déplacement massif des rebelles hutus le long de la rive occidentale du lac Tanganyika et au-delà, en République-Unie de Tanzanie, a entraîné un transfert des opérations des rebelles vers le sud. Les infiltrations des rebelles de République-Unie de Tanzanie vers les provinces du sud du Burundi qui en ont résulté ont créé des discussions entre les deux Gouvernements, la République-Unie de Tanzanie étant accusée non seulement de recéler les rebelles mais aussi de soutenir activement l'insurrection. Ces accusations ont été rejetées par le Gouvernement tanzanien.

10. En mars 1997, les rebelles ont multiplié les attaques contre le secteur de Bujumbura. Des explosions de mines ont fait des dizaines de victimes, ainsi que les opérations anti-insurrectionnelles lancées par l'armée – situation aggravée par la révélation d'un complot contre le Président qui devait être assassiné (voir par. 5 ci-dessus). Lors d'un autre incident très inquiétant, qui s'est produit le 1er juillet 1997, une mine terrestre a explosé sous le véhicule du Président de l'Assemblée nationale à bord duquel se trouvaient son épouse et un garde du corps. L'épouse de M. Ngenda Kumana n'a pas été blessée mais le garde du corps est décédé. Pendant ce temps, confronté à une augmentation considérable de l'activité des rebelles dans le sud du pays, le Gouvernement a décidé de constituer un comité spécial de crise chargé des questions de sécurité. Des informations ont également été reçues de la commune de Rumonge, dans la province de Bururi, selon lesquels les rebelles auraient tué plus de 145 personnes.

11. Des affrontements violents entre les rebelles et les unités des forces armées ont continué de secouer le Burundi en avril, accompagnés de revendications et de contre-revendications de la responsabilité des massacres. Lors d'un incident particulièrement atroce – imputé aux rebelles – 34 élèves et 7 enseignants ont été tués dans une attaque contre une école secondaire de Buta, au sud de Bururi. En mai, de violents combats se sont poursuivis dans les provinces du sud, contraignant les organisations internationales d'aide humanitaire à évacuer leur personnel. La violence s'est également intensifiée dans le nord-ouest, où les rebelles ont attaqué des camps de regroupement (voir sect. V ci-dessous) à Murvi et Buganda, tuant quelque 63 personnes. En mai et juin, de violents affrontements ont été signalés à proximité de Bujumbura, dont

le meurtre de 42 personnes dans une église de la commune de Muhuta, le 14 mai 1997. Le 3 juin 1997, l'armée a attaqué les positions des rebelles près de Bujumbura à l'aide de mortiers et d'aéronefs, après de violents affrontements à proximité de la capitale.

12. Tandis que la violence se poursuivait sans perdre de son intensité, pendant tout le mois de juin, les rebelles ont répandu des rumeurs selon lesquelles les pays voisins se préparaient à envahir le Burundi, afin de soutenir le régime en place. Parallèlement, des sources militaires ont affirmé que les rebelles voulaient établir une tête de pont en territoire burundais, afin de gagner du terrain, avec l'appui de la communauté internationale. Pendant toute la période à l'examen, on a également continué de recevoir des informations faisant état d'une intensification des combats entre factions parmi les rebelles hutus – entre le Parti pour la libération du peuple hutu (PALIPEHUTU) et le bras armé du CNDD. Des informations ont également été reçues indiquant que d'anciens soldats des ex-forces armées rwandaises, des membres de la milice Interahamwe et même d'anciens soldats de l'ex-armée zaïroise participaient à des attaques, aux côtés des rebelles hutus, dans le nord-ouest du Burundi ou étaient mêlés à des affrontements, alors qu'ils se dirigeaient vers le Rwanda, en provenance de l'est du Zaïre. En réponse, les autorités régionales et militaires du nord du Burundi et du sud du Rwanda sont convenues en principe de coopérer sur les questions de sécurité et d'extrader vers l'autre pays les rebelles se trouvant sur leur territoire. Bien qu'il soit impossible de confirmer officiellement l'existence d'accords bilatéraux en matière de sécurité, il semble que des accords connexes continuent d'être appliqués dans les zones situées à la frontière entre les deux pays.

IV. DROITS DE L'HOMME

13. Le nombre de personnes détenues sur présomption d'avoir participé à des massacres ou d'avoir soutenu les rebelles armés hutus a augmenté et serait de l'ordre de 5 000. Après une interruption de quelques mois, les tribunaux pénaux ont recommencé à fonctionner le 26 février 1996. Mais les premiers procès ont été tenus en l'absence d'une représentation juridique appropriée des accusés, qui demandaient pourtant des avocats. En raison des aspects sociaux et politiques délicats et des pressions inhérentes à ce genre de procès, de nombreux avocats burundais ont en effet renoncé à représenter ces accusés, et, de plus en plus, on attend de la communauté internationale une assistance à cet effet. En 1996, les premiers procès ont été marqués par la lourdeur des condamnations : 133 condamnations à mort et 54 condamnations à la détention à perpétuité. Durant la première série de procès, 36 acquittements seulement ont été prononcés.

14. Devant cette demande de représentation judiciaire des accusés, le Ministère burundais de la justice, l'Association nationale du barreau burundais, le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme, le bureau du Représentant spécial du Secrétaire général au Burundi et diverses organisations locales de défense des droits de l'homme, ont examiné ensemble les moyens d'obtenir un financement en vue du recrutement, sur le plan national ou international, d'avocats qui assureraient la défense des accusés. À la fin de 1996, après ces pourparlers, un programme d'assistance judiciaire a été monté par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, en coopération avec le Gouvernement

burundais. Cette assistance a commencé immédiatement, ce qui a facilité l'ouverture de la première session des tribunaux pénaux en février 1997. En avril et mai 1997, la seconde session a été ouverte en présence d'avocats venus de l'étranger, qui ont collaboré avec les avocats burundais, comme avocats de la défense ou de la partie civile. On a constaté une remarquable diminution du nombre des condamnations : 13 condamnations à mort seulement et 10 condamnations à perpétuité jusqu'à présent, outre 14 acquittements.

15. Les premiers procès s'étaient déroulés dans une atmosphère tendue, le public exerçant une pression intense à l'audience; mais désormais le climat est plus calme, le débat moins passionné. La présence d'un avocat aux côtés de l'accusé a aidé à réduire les tensions et à mieux respecter les formes légales. De nombreux procès se sont prolongés plus longtemps que prévu, les ajournements permettant à certains accusés de mieux préparer leur défense, tandis que la non comparution des témoins a compliqué ou retardé d'autres procès.

16. S'agissant de l'administration de la justice, pourtant, il y a lieu de noter aussi que la situation de ces accusés contraste très nettement avec celle des auteurs présumés de la tentative de coup d'État d'octobre 1993 – qui pour la plupart demeurent en liberté. Quelques-uns seulement ont été appréhendés dans les heures qui ont suivi la tentative de coup d'État; si certains ont fui à l'étranger, d'autres restent au Burundi. L'opinion publique continue à demander leur arrestation, mais nombreux sont ceux qui continuent à vaquer à leurs occupations dans une apparente impunité.

17. Une mesure significative mais pourtant essentiellement symbolique a été prise lors de l'ouverture, par le gouvernement Buyoya, d'une procédure pénale contre 79 officiers accusés d'avoir fomenter le coup d'État d'octobre 1993. Le 16 mai 1997, le ministère public a présenté son argumentation, faisant valoir que le groupe concerné avait été responsable de la mort du Président Melchior Ndadaye, un Hutu qui était le premier Président du Burundi démocratiquement élu. Les accusés ont proclamé leur innocence et la procédure a été ajournée. Le procès a repris le 4 juillet 1997, les accusés présentant des témoignages supplémentaires, après quoi la procédure a de nouveau été ajournée. Aucune date n'a été fixée pour sa reprise. Si l'ouverture de poursuites contre ces 79 officiers est bien une première étape importante, il faudrait faire beaucoup plus pour que l'administration de la justice au Burundi redevienne réellement crédible.

18. Le 14 juin 1997, le Président Buyoya a publiquement demandé la création d'un tribunal pénal international pour le Burundi, qui serait amené à juger les instigateurs et les auteurs des actes de génocide qui ont suivi le coup d'État d'octobre 1993. En réponse à une lettre que m'a adressée récemment le Gouvernement burundais sur la création d'un tribunal international, j'ai répondu qu'étant donné les circonstances actuelles au Burundi, je n'étais pas actuellement en mesure de recommander au Conseil de sécurité de créer un tribunal international. J'ai cependant l'intention de continuer à étudier la question de l'éventuelle création d'un tel tribunal à une date ultérieure. Bien entendu, je tiendrai le Conseil de sécurité pleinement informé de tout fait nouveau à ce sujet.

V. SITUATION HUMANITAIRE

19. Les combats intenses qui se déroulent dans le nord et le sud du pays ont eu pour effet de déplacer une partie importante de la population et ont fait que les organismes d'aide humanitaire éprouvent des difficultés à exécuter un programme de secours cohérent et efficace. Par ailleurs, les mines terrestres sont devenues une source de danger de plus en plus répandue aussi bien pour le personnel des organismes d'aide que pour les civils. Le lac Nyanza, dans le sud du pays, où s'est récemment déclarée une épidémie de choléra, n'est pas accessible aux organismes d'aide des Nations Unies en raison des combats qui se déroulent dans la zone. Aussi, bien que le régime des sanctions ait été assoupli, la situation humanitaire au Burundi demeure extrêmement grave en raison de deux facteurs importants, à savoir le degré élevé d'insécurité dans le pays et la concentration de la population rurale des zones exposées au conflit dans des camps de regroupement.

20. C'est en raison de la politique de regroupement, qui consiste à réunir des gens dans des camps et qui avait été lancée par l'ancien gouvernement en mars 1996, que plus de 300 000 personnes vivent actuellement dans des campements. Le nombre de personnes déplacées par les combats et l'insécurité se chiffre à plus de 350 000. Selon des estimations récentes, le nombre de personnes vulnérables dans les zones rurales s'élève maintenant à environ 700 000. Sur une population estimée à 6 millions d'habitants, environ un Burundais sur neuf vit dans un camp souvent dans des conditions sanitaires précaires.

21. Les déplacements successifs de populations rurales ainsi que l'existence de camps de regroupement dans des lieux souvent éloignés des zones de production agricole familiale ont gravement perturbé la production agricole ainsi que la distribution de produits agricoles. Cette situation a été considérablement aggravée par la destruction parfois délibérée des champs et des troupeaux par les protagonistes du conflit. D'importants dégâts ont été causés à l'environnement dans certaines zones du fait du déboisement pratiqué par les réfugiés et les personnes déplacées ainsi que d'actes de sabotage. En janvier 1997, une mission d'évaluation conjointe de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Programme alimentaire mondial (PAM), qui s'était rendue au Burundi, a constaté que, pendant la première campagne agricole de 1997, la production vivrière avait baissé d'environ 18 % par rapport à ce qu'elle était avant la crise.

22. Les organismes humanitaires ont fait des démarches pressantes auprès du Gouvernement burundais pour qu'il revienne sur sa politique de regroupement pour des motifs humanitaires et facilite davantage l'accès aux groupes vulnérables afin de sortir le pays de la grave crise humanitaire. Le Gouvernement burundais a également subi des pressions répétées de la communauté internationale, au sens large du mot, pour qu'il démantèle les camps de regroupement existants. Le 28 mai 1997, j'ai écrit au Président Buyoya pour lui faire part de ma préoccupation au sujet de ces camps et pour l'engager à prendre des mesures concrètes en vue de fermer progressivement ceux des camps qui se trouvent dans des zones sûres. Le Président a répondu que le regroupement n'était pas une politique mais une mesure temporaire visant à assurer la sécurité de la population dans certaines zones du pays. Il s'est de nouveau engagé à

démanteler les camps situés dans des zones où un degré relatif de sécurité avait été atteint. Toutefois, à ce jour, seul un petit secteur de regroupement a été démantelé. L'intention de certains responsables provinciaux de démanteler des camps, pour ensuite en créer de plus petits près des foyers d'origine des personnes regroupées, a provoqué la consternation parmi les organismes d'aide et a amené maints observateurs à conclure qu'il était peu vraisemblable que le Gouvernement abandonne entièrement la politique de regroupement dans un avenir prévisible. L'Organisation des Nations Unies continue de fournir une assistance humanitaire aux camps de regroupement, mais uniquement après avoir évalué les besoins et tout en surveillant de près l'acheminement de l'aide.

23. En ce qui concerne les réfugiés, environ 130 000 d'entre eux sont rentrés depuis 1996. S'il est vrai que bon nombre de ces réfugiés ont regagné spontanément des zones sûres au Burundi, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) signale que 150 à 200 personnes fuient chaque jour les provinces de Bururi et de Makamba pour se rendre en République-Unie de Tanzanie, de peur d'être prises dans les combats qui se déroulent dans ces provinces.

VI. EFFORTS DE MÉDIATION

24. Les efforts de médiation politique aux niveaux national et international se sont poursuivis durant toute la période considérée, et si un certain nombre de faits positifs importants se sont produits, aucun progrès décisif n'a encore été réalisé. Ces efforts se sont poursuivis sur trois plans distincts, mais qui se recoupent : l'effort de médiation en cours au niveau régional, dirigé par l'ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, Julius K. Nyerere; les entretiens entre le Gouvernement et le CNDD sous les auspices de la communauté San'Egidio à Rome; et la décision plus récente de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de nommer un représentant spécial conjoint pour la région des Grands Lacs.

25. L'ancien Président Nyerere est toujours le principal médiateur international pour le conflit au Burundi et le centre de convergence des efforts internationaux visant à instaurer un cessez-le-feu et à engager des négociations politiques entre les parties sur l'ensemble des questions qui se posent. La cessation des hostilités au Burundi continue d'être un objectif prioritaire de la communauté internationale, tandis que le Gouvernement burundais a souligné à maintes reprises qu'il fallait réévaluer les sanctions économiques instituées contre ce pays. Lors d'une réunion tenue à Lomé, au cours de la réunion au Sommet de l'Organe central du Mécanisme de l'Organisation de l'unité africaine pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, qui a eu lieu les 26 et 27 mars 1997, le Président Buyoya a préconisé la levée des sanctions. Il a fait part à tous ses interlocuteurs de sa ferme conviction que les sanctions non seulement affectent les segments les plus vulnérables de la population mais encore font obstacle à la réconciliation nationale et renforcent les extrémistes.

26. Avant le quatrième Sommet régional d'Arusha, qui devait être convoqué le 16 avril 1997 pour examiner la question des sanctions économiques instituées contre le Burundi, l'ancien Président Nyerere a pris l'initiative d'inviter les partis politiques du pays à une nouvelle série d'entretiens. Plusieurs partis se sont félicités de cette initiative, mais d'autres ont marqué leur manque de

confiance à l'égard du médiateur et déclaré qu'aucun entretien n'était possible tant que les sanctions économiques n'étaient pas levées. Le Sommet d'Arusha lui-même, auquel a participé le Président Buyoya, a invité le Gouvernement burundais et toutes les parties au conflit à prendre des mesures pour créer d'urgence un climat propice à des négociations et à la réconciliation nationale. Le Sommet a également décidé d'assouplir certaines sanctions et est convenu qu'il fallait appliquer rapidement et efficacement les dérogations prévues pour l'assistance humanitaire. Les participants se sont déclarés prêts à suspendre toutes les sanctions une fois qu'un processus de négociation serait engagé.

27. Lors d'une réunion de suivi tenue le 10 mai 1997 à Kampala, les participants n'ont pas réussi à s'entendre sur la liste des produits à exempter du régime des sanctions institué au niveau régional. À la fin du mois de juin, le Gouvernement burundais s'est déclaré déçu par le fait que les sanctions n'avaient toujours pas été assouplies, et a exprimé la crainte que l'embargo n'exacerbe les tensions dans le pays. Le 27 juin, le Gouvernement kényen a décidé de lever pour des raisons humanitaires l'embargo sur le combustible et les voyages institué contre le Burundi. Un certain nombre de pays d'Afrique centrale lèvent aussi progressivement l'embargo.

28. Alors que le débat sur les sanctions et leur assouplissement éventuel se poursuivait, des représentants du Gouvernement et du CNDD ont engagé, avec la bénédiction de Mwalimu Nyerere, des entretiens directs secrets sous les auspices de la communauté San'Egidio à Rome. En dépit d'un début difficile, et une fois divers problèmes surmontés, les entretiens entre les deux parties ont porté essentiellement sur la nécessité de mettre fin aux combats au Burundi et d'instaurer un cessez-le-feu permanent. Le 10 mars 1997, les deux parties se sont entendues sur un vaste éventail de questions à examiner lors des entretiens, à savoir :

- a) Le rétablissement de l'ordre constitutionnel et institutionnel;
- b) Les questions relatives aux forces armées et à la police burundaises;
- c) La suspension des hostilités;
- d) L'administration de la justice, y compris la création d'un tribunal pénal international pour juger les actes de génocide et les crimes politiques;
- e) L'identification d'autres parties en vue de leur participation au processus de négociation;
- f) L'instauration d'un cessez-le-feu permanent;
- g) Les garanties concernant le respect de l'accord et son application.

29. L'annonce publique faite le 13 mai de l'accord et de la confirmation des pourparlers secrets qui ont eu lieu entre le Gouvernement et le CNDD a été âprement critiquée par de nombreux secteurs de la société burundaise et par l'ensemble de l'échiquier politique. Ceux qui n'étaient pas représentés à Rome se sont sentis exclus des discussions, qui auraient dû, à leur avis, se tenir dans un cadre plus vaste et pluripartite. Les syndicats, les organisations

d'étudiants et certains groupes politiques ont condamné les pourparlers par crainte de voir les concessions faites à l'opposition hutue, en particulier au CNDD, compromettre leur propre viabilité politique. L'opposition au processus entrepris à Rome a continué de se répandre parmi les extrémistes et a contraint le Président Buyoya à lancer une vigoureuse campagne dans tout le pays. En revanche, les réactions de l'opposition ont été plus positives. Le Président de l'Assemblée a pris fortement position en faveur du Gouvernement.

30. Le 21 mai 1997, le Président Buyoya a écrit à l'ex-Président Nyerere en indiquant brièvement les différentes étapes que le processus de paix au Burundi devrait suivre, et en lui demandant d'organiser dès que possible des négociations entre tous les partis, qui seraient placées sous les auspices du Mwalimu. Il a également réaffirmé qu'il était prêt à travailler en relation étroite avec lui pour organiser ces négociations. Le Médiateur n'a pas encore pu convaincre les différents partis politiques d'accepter que des pourparlers politiques ouverts à tous les partis se tiennent sous son égide. Dans le cadre de la préparation de ces pourparlers pluripartites, dont on pense maintenant qu'ils auront lieu à la fin du mois de juillet, l'ex-Président Nyerere a dépêché le 5 juillet une mission au Burundi pour évaluer la situation politique et encourager tous les partis intéressés à participer aux négociations.

31. En vue de consolider les rangs des partisans de la paix, il est impératif de créer et de promouvoir des possibilités de dialogue et de débat tant au sein de la société civile qu'entre les partis politiques. À cet égard, j'ai chargé le Bureau des Nations Unies au Burundi d'appuyer toutes les initiatives visant à promouvoir la paix et la réconciliation parmi la population, y compris le débat national et les activités du Président de l'Assemblée. Il importe de mentionner ici que le Bureau des Nations Unies a joué un rôle constructif en encourageant le dialogue et la réconciliation entre les principaux acteurs politiques, en particulier pendant les périodes de tension, et a maintenu de bonnes relations de travail avec le Gouvernement et le Parlement. Il m'a également tenu pleinement informé des principaux événements survenus au Burundi. Comme je l'ai signalé au Conseil de sécurité le 25 juin, j'ai l'intention de renforcer ce bureau en nommant un haut fonctionnaire et un spécialiste des affaires politiques supplémentaire en vue de mieux appuyer le processus de paix au Burundi.

32. Pour appuyer les efforts du Médiateur et le processus engagé à Rome, le Conseil de sécurité a, le 24 janvier 1997, approuvé une proposition conjointe émanant du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, M. Salim A. Salim, et de moi-même, tendant à nommer l'Ambassadeur Mohamed Sahnoun comme notre Représentant spécial conjoint pour la région des Grands Lacs, qui serait chargé d'accorder une attention prioritaire au Congo (ex-Zaïre) et au Burundi. L'Ambassadeur Sahnoun, qui s'est rendu plusieurs fois au Burundi, continue de suivre de très près les événements qui se déroulent dans ce pays. Il a instauré des liens de confiance avec un grand nombre des acteurs à l'oeuvre à l'intérieur comme à l'extérieur du Burundi et, en particulier, avec le Président Buyoya, le Président de l'Assemblée et l'ex-Président Ntibantunganya. Il a joué un rôle très important en facilitant la préparation du quatrième Sommet régional d'Arusha. Après avoir rencontré le Mwalimu Nyerere et le Président Mkapa à Dar es-Salaam, l'Ambassadeur Sahnoun s'est entretenu à Arusha avec le Président

Buyoya et avec les partis qui s'y trouvaient. Tous se sont félicités de la contribution qu'il avait apportée.

VII. OBSERVATIONS

33. La détermination du Président Buyoya de mener des négociations ouvertes à tous a permis d'améliorer les relations entre le Gouvernement et les parties qui cherchent à faire progresser un règlement négocié et pacifique du conflit burundais. J'ai trouvé particulièrement encourageant que le Président Buyoya et son gouvernement montrent qu'ils sont à présent prêts à coopérer avec un large éventail d'acteurs internationaux en vue de trouver des solutions aux problèmes persistants du Burundi, et de voir s'opérer progressivement un rapprochement entre le Président, le Gouvernement et l'Assemblée nationale. Si ces tendances positives se maintiennent, le Burundi pourra créer les conditions nécessaires à un nouvel assouplissement des sanctions. Il ne faut pas laisser ceux qui s'obstinent à s'opposer à tout type de règlement politique barrer la route aux perspectives prometteuses qui viennent d'être ouvertes.

34. Je continuerai d'appuyer pleinement les efforts déployés par l'ex-Président Nyerere en vue d'amener les différents partis politiques à se réunir à la table des négociations. En dépit des difficultés et des réserves exprimées par certains partis, il est clair qu'il continuera de jouer un rôle important en aidant à promouvoir un accord global du conflit au Burundi, car il jouit de la confiance des chefs d'État de la région. J'espère que la nomination du Représentant spécial conjoint ONU/OUA pour la région des Grands Lacs permettra d'imprimer un nouvel élan aux efforts que la communauté internationale déploie pour tenter de remédier aux causes fondamentales du conflit et de l'instabilité au Burundi.
